

**ENJEU 01 :  
PRÉVENIR  
LA PAUVRETÉ**

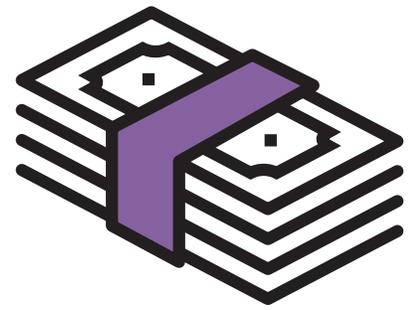
**DROIT 01 :  
LE DROIT  
À UN REVENU  
DÉCENT**

Vivre et vieillir dans la dignité repose d'abord sur des revenus décents, c'est-à-dire des revenus qui atteignent et dépassent le seuil de faible revenu. En 2016, une personne vivant seule devait disposer de 24 460 \$ (avant impôts) pour atteindre ce seuil. Un revenu décent est de la première importance en raison de son impact sur plusieurs aspects de la vie des personnes âgées (logement, transport, alimentation, loisir, etc.).



## Le saviez-vous?

- En 2011, le tiers des personnes âgées vivant seules, majoritairement des femmes, vivaient sous le seuil de faible revenu.
- En 2011, 1,9 million de travailleurs québécois ne participaient à aucun régime collectif, soit près de la moitié de tous les travailleurs.
- Les personnes ayant le plus de difficulté à atteindre un taux de remplacement de leur revenu de 60% au moment de la retraite (65 ans) sont les personnes seules et les familles ayant des revenus moyens, car c'est pour elles que les régimes publics sont les moins généreux.



## Les problèmes

### De nombreuses personnes sont susceptibles de vivre la précarité économique à leur retraite.

En effet, plusieurs personnes âgées ont pour seule source de revenu la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) puisqu'elles n'ont pas de fonds de pension ou de rentes de retraite privées. D'où la nécessité de bonifier le SRG pour que ces personnes atteignent le seuil de faible revenu.

De plus, les personnes âgées voient leur pouvoir d'achat s'éroder progressivement lorsque les revenus de leurs régimes de retraite ne sont pas suffisamment indexés au coût de la vie.

### Avoir de faibles revenus à la retraite entraîne d'importantes conséquences pour les personnes âgées.

Les personnes âgées touchées doivent couper dans leurs besoins essentiels et négliger des services nécessaires à leur santé et à leur qualité de vie. Il en résulte de la malnutrition, une accentuation des problèmes de santé, une baisse de l'estime de soi, une diminution de la participation sociale et de l'isolement. Ces conséquences sont dramatiques pour les personnes touchées et pour la société.

### De plus en plus de personnes âgées sont forcées de retourner sur le marché du travail parce qu'elles manquent d'argent.

Cette transition ne se fait pas toujours facilement. Le secteur de l'emploi leur est souvent peu favorable puisque les emplois disponibles sont majoritairement dans le domaine des services et plusieurs personnes âgées n'ont pas la formation requise pour les occuper. Les employeurs ne sont donc pas toujours ouverts à l'idée de les embaucher.

**Plusieurs personnes connaissent mal les conséquences des choix qu'elles font au sujet de la retraite.** Le manque d'information et une méconnaissance de la fiscalité peuvent priver les personnes âgées de certains avantages auxquels elles ont droit.

On estime que 15 à 20% des personnes ayant droit au SRG ne le recevaient pas en 2015. De plus, la complexité des démarches à effectuer et des formulaires à remplir nécessite fréquemment un accompagnement personnalisé, qui est souvent absent.

## Les solutions

1. **Garantir un revenu de retraite atteignant minimalement le seuil de faible revenu pour toutes les personnes retraitées par une amélioration des régimes publics.**
2. **Bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ) pour atteindre graduellement 40% du revenu cotisé et hausser à 75 000 \$ par an le maximum des gains admissibles.**
3. **Hausser d'au moins 15 % le Supplément de revenu garanti (SRG) et en améliorer les paramètres de calcul afin d'éviter, suite à la bonification éventuelle du RRQ, de pénaliser les personnes retraitées ayant les plus faibles revenus.**
4. **Exiger des agences gouvernementales responsables de mieux informer les personnes préretraitées et retraitées des conséquences des choix qui s'offrent à elles.**
5. **Demander aux gouvernements fédéral et provincial de prévoir des mesures d'accompagnement en utilisant un réseau de points de service régionaux et locaux, ainsi qu'en finançant davantage les organismes communautaires qui peuvent aider les personnes âgées.**
6. **Conserver les crédits d'impôt qui permettent aux personnes âgées de 65 ans et plus d'obtenir des déductions fiscales intéressantes.**
7. **Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.**